

A la Direction du service d'appui à la
communication et à l'interprétation pour
les personnes sourdes

Bruxelles, le 24 avril 2020

Objet : COVID-19 (coronavirus) – Consignes au service d'appui à la communication et à l'interprétation pour personne sourde

Mesdames, Messieurs,

En complément des circulaires précédentes, veuillez prendre connaissance du présent document.

Le service a pour mission générale d'organiser les prestations d'interprétation et de translittération pour les demandeurs (personne sourde ou personne morale). La continuité de l'offre des prestations doit être assurée. Le principe est donc l'ouverture du service.

Le service a déjà pris de nombreuses initiatives pertinentes, ou doit prendre toutes les initiatives, afin d'adapter vos activités pour faire face à la crise et garantir les prestations aux bénéficiaires, que ce soit par visioconférence (Relais-Signes) et tout autre moyen utile, technique et organisationnel. Il peut s'agir d'une bonne alternative pour les bénéficiaires dont la situation n'est pas grave ou moins grave. Pour les membres du personnel les plus « à risques », il s'agit aussi – via le télétravail – d'une alternative utile à encourager.

Ces prestations adaptées au contexte doivent permettre de maintenir le contact avec les bénéficiaires et d'assurer leur suivi, pour réaliser autant que faire se peut la mission du service dans le contexte actuel, en se concentrant sur les activités indispensables et sur les prestations au profit du public le plus fragilisé.

Elles doivent dans tous les cas répondre aux instructions fédérales pour limiter la propagation du COVID-19.

Ces prestations adaptées correspondent globalement aux buts et objectifs de faciliter la communication entre les personnes sourdes et entendant, en tenant compte prioritairement des exigences sanitaires imposées pour faire face à la crise sanitaire et des situations individuelles des bénéficiaires engendrées par cette crise (stress, comportements atypiques,...).

En conséquence, des visites sur les lieux de prestations ou des rencontres au sein du service avec lui, éventuellement en présence d'un (maximum) membre de sa famille ou d'un (maximum) tiers, peuvent être mises en place dans le respect des dispositions énoncées ci-dessous.

Les conditions suivantes sont à appliquer en cas de rendez-vous extérieur, par exemple en famille :

- s'assurer qu'aucune personne présente, membre de la famille, tiers ne présente des signes tels que toux, nez qui coule et fièvre. **Pas de suivi en famille ou chez le bénéficiaire ou chez un tiers, si signes présents → attendre 14 jours.**
- s'assurer que la température de la personne handicapée et des personnes présentes a été prise préalablement le jour du rendez-vous et n'atteint pas 38°C. Pour rappel, l'idéal préconisé est la prise de température au niveau axillaire (fièvre = $T^{\circ} > 38^{\circ}\text{C}$) avec un thermomètre dédié et désinfecté systématiquement après utilisation.
- se présenter muni d'un masque (ou visière) et de gants et les désinfecter avant et après le rendez-vous.

Les conditions suivantes sont à appliquer en cas de rendez-vous dans le service :

- s'assurer que le bénéficiaire et/ou le tiers ou le membre de la famille (un seul maximum) ne présente des signes tels que toux, nez qui coule et fièvre. **Pas d'accueil, si signes présents → attendre 14 jours.**
- prendre la température de la personne handicapée et du tiers/membre de la famille. Pour rappel et pour autant que cela soit possible (compte tenu des moyens techniques disponibles et du handicap du bénéficiaire), l'idéal est la prise de température au niveau axillaire (fièvre = $T^{\circ} > 38^{\circ}\text{C}$) avec un thermomètre dédié et désinfecté systématiquement après utilisation.
- assurer le rendez-vous avec masque (ou visière) et gants et tout désinfecter avant et après le rendez-vous.
- afficher les règles d'usage préconisées par le SPF Santé publique à l'entrée du service et dans les locaux en les téléchargeant sur les sites spécialement consacrés au COVID-19 : www.info-coronavirus.be et www.coronavirus.brussels. S'assurer qu'elles soient visibles et compréhensibles par les bénéficiaires.
- privilégier une entrée unique et commune pour tout le monde (personnel, visiteurs et bénéficiaires);

- désinfecter régulièrement le matériel utilisé, les clinches de portes,... et systématiquement après la rencontre au sein du service + assurer le nettoyage des locaux utilisés (ne pas oublier les toilettes).

- pour toute prestation à caractère médical, un contact préalable avec le personnel soignant sera pris pour s'assurer de la possibilité de la réalisation de la prestation.

Dans tous les cas :

- 1) quels produits de désinfection utiliser ? Les produits type Anios (par exemple Surfa'safe) sont efficaces sur le matériel, tandis que l'eau de Javel (correctement diluée et avec certaines précautions d'usage) fonctionne très bien.
- 2) respect des règles sanitaires de base : lavage de mains et utilisation du gel hydroalcoolique, tant par le personnel que par les personnes rencontrées, tant avant qu'après chaque rendez-vous, à l'extérieur ou au sein du service.
- 3) chaque membre du personnel du service (quel que soit sa fonction) doit prendre sa température avant de commencer son travail. S'il a de la t° ou des signes de Covid-19, il contacte son médecin.
- 4) chaque membre du personnel du service est encouragé à porter des vêtements à mettre uniquement lors de ses prestations pour le service.
- 5) Toujours et partout respecter la distance de 1,5m entre les personnes présentes.
- 6) Toute personne qui présente des symptômes doit être renvoyée chez elle. Elle doit contacter sans attendre son médecin généraliste. Si elle n'est pas en mesure de le faire, le service peut l'aider à appeler un médecin généraliste, la rassurer, assurer le suivi en fonction des conclusions du médecin.

Pour plus d'informations :

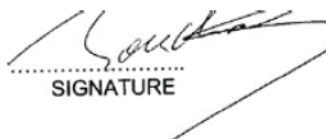
Le site du Service PHARE : <https://phare.irisnet.be/coronavirus>

Pour le service PHARE, vous pouvez appeler le 02/800.84.48 entre 9h et 17h pour des questions liées au coronavirus, et bien sûr vos interlocuteurs habituels.

Pour toute question du grand public, consultez le site www.info-coronavirus.be ou appelez le numéro suivant: 0800/14689.

Pour les professionnels de vos institutions, les informations se trouvent sur le site <https://epidemio.wiv-isp.be/ID/Pages/2019-nCoV.aspx> (SCIENSANO).

Les informations spécifiques à Bruxelles, des FAQ's ainsi que des affiches et outils de communication (spots, modules d'information pour publics spécifiques, banner, ...) sont disponibles en plusieurs langues sur le site www.iriscare.brussels et www.coronavirus.brussels



SIGNATURE

Philippe BOUCHAT

Directeur d'administration